



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 16 Septembre 2015



STRATEGIE MOBILITES 2020/2025/2030

1.1 - Contrat de Ville 2015/2020 Etat / Toulouse Métropole : engagements du SMTC

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, GRASS, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME. ROUCHON.

1. Contexte

L'Etat et Toulouse Métropole ont enclenché l'élaboration du Contrat de Ville 2015/2020 de Toulouse Métropole, en collaboration avec les institutions et les partenaires associés qui s'engagent en faveur de la politique de la ville dans le cadre de leurs champs de compétence respectifs.

Depuis l'élaboration de ce contrat, le SMTC, en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, a été régulièrement sollicité dans le cadre des travaux préparatoires.

Par ailleurs, au titre des dossiers de demande de subvention pour la réalisation des projets de TCSP, le SMTC avait déjà intégré dans ses projets la desserte de plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En outre, la Maison de la Mobilité de Basso-Cambo contribue, aux côtés d'associations et de structures d'aides au retour à l'emploi, aux politiques publiques sociales en se mobilisant sur les différents modes de déplacements permettant d'accéder aux entreprises et zones d'emplois.

Plus récemment, le Comité Syndical du SMTC a décidé, lors de sa séance du 4 février 2015, d'engager l'élaboration du Projet mobilités 2025/2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, afin de satisfaire aux besoins de déplacement lié à la croissance démographique et de maintenir l'accessibilité aux territoires économiques, dans la perspective de renforcer l'attractivité de votre agglomération.

Aussi, le Projet Mobilités 2025/2030 intégrera (en application de l'article L 1111-6 du code des transports et de l'article 6 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine) la desserte des 16 quartiers prioritaires de Toulouse Métropole, grâce aux nouveaux projets en cours :

- Le réseau Linéo, qui renforcera la desserte et l'accessibilité de plusieurs quartiers prioritaires.
- Le projet de troisième ligne structurante en site propre Toulouse Aerospace Express, qui en fonction du tracé retenu pourrait désenclaver les quartiers prioritaires de La Vache et Bréguet Lecrivain, ainsi qu'En Jacca sur Colomiers.
- Le projet de ceinture sud Montaudran / Rangueil / Oncopole / Basso-Cambo, incluant l'Aérotram, qui donnera plus de facilité d'accès aux zones d'emplois de l'Ouest et Sud-Est à partir du Grand Mirail.

En outre, les travaux en cours sur la mise en place d'une tarification sociale et solidaire ne peuvent que répondre à une plus grande équité de tarif pour les personnes et foyers les plus en difficulté et qui doivent pouvoir continuer à se déplacer sur le réseau Tisséo quelles que soient leurs ressources.

2. Engagement du SMTC au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Toulouse métropole

La note annexée (produite sur la base d'une fiche commune aux partenaires) à la présente délibération présente :

- le cadre dans lequel le SMTC sera amené à agir,
- les engagements auxquels le SMTC souscrit,
- les actions et mesures que le SMTC réalisera ou auxquelles le SMTC s'associera.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements du SMTC, ils porteront sur les axes suivants :

- Optimiser l'offre de transport pour la desserte des quartiers prioritaires et améliorer la qualité de service.
- Prioriser dans les programmes de mise en accessibilité et de sécurisation les arrêts de bus des lignes desservant les quartiers prioritaires.
- Renforcer la présence humaine dans les espaces de transports (agences commerciales plus particulièrement et station de métro) au sein des quartiers prioritaires.
- Concevoir une tarification tenant compte des revenus et simplifier les démarches d'abonnement et d'achat de titre de transport.
- Tenir compte des quartiers prioritaires dans la définition des nouveaux projets de desserte.
- Inscrire des clauses sociales et d'insertion dans les appels d'offres liés aux chantiers d'infrastructures de transport afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui connaissent des difficultés d'accès à l'emploi.
- Accompagner le retour à l'emploi par la mobilisation de l'agence de la Mobilité de Basso-Cambo, dont la mission est d'accompagner ce retour à l'emploi en apportant les conseils en mobilité nécessaires.
- Faciliter le contact entre les demandeurs d'emploi et l'exploitant du réseau Tisséo par le renforcement des partenariats avec le Pôle Emploi et la Mission locale.

Ces engagements s'inscrivent sous un triple objectif :

- Mieux desservir les zones économiques de l'agglomération toulousaine, facilitant leur accessibilité depuis les quartiers prioritaires.
- Répondre à l'évolution de la demande de déplacement liée à la croissance démographique et économique de l'agglomération.
- Fluidifier le fonctionnement urbain de l'agglomération.

*

* *

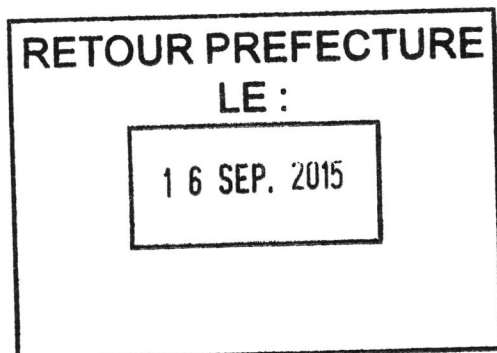
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les engagements du SMTC au titre de sa contribution à la politique de la ville menée par l'Etat et Toulouse Métropole dans le cadre du nouveau contrat de ville 2015/2020 de Toulouse Métropole.

ARTICLE 2 : S'ENGAGE à mettre en œuvre les mesures relevant de sa compétence.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président du SMTC à signer le Contrat de Ville 2015/2020.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel Lattes", with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES

Engagement des partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires
de la politique de la ville de Toulouse Métropole

**INSTITUTION : SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN URBAINS DE
L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**



Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir

Le Syndicat Mixte des Transports en commun de l'agglomération toulousaine est l'autorité organisatrice de la mobilité de l'agglomération toulousaine.

Le SMTC est composé de 4 collectivités intercommunales, dont Toulouse Métropole. Le SMTC a la compétence pour développer et organiser le réseau de transport en commun urbain. Ce réseau dessert 101 communes et près de 950 000 habitants.

Dans ce cadre, le SMTC a développé une offre de service qui se décline par des missions et prestations :

- Développement du réseau Tisséo métro-tram-bus en lien avec l'urbanisation des territoires et la croissance démographique et économique de l'agglomération.
- Définition de la grille tarifaire tenant compte du profil des clientèles du réseau Tisséo (personnes âgées, actifs ayant un emploi, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées, familles nombreuses, étudiants).
- Mise en accessibilité des matériels roulants, des stations de métro et de tramway, des arrêts de bus, des agences commerciales en faveur des personnes à mobilité réduite et handicapées.
- Organisation du réseau spécifique Mobibus pour les personnes handicapées bénéficiaires de ce service.
- Développement et soutien aux services d'écomobilité vers les particuliers et entreprises : plans de mobilité, covoiturage, location de vélo, autopartage.
- Participation par le biais de l'agence de mobilité de Basso-Cambo aux politiques de réinsertion et de retour à l'emploi des personnes en difficulté.

Interventions dans les quartiers prioritaires :

A ce jour, les quartiers prioritaires de Toulouse Métropole sont desservis par le réseau Tisséo :

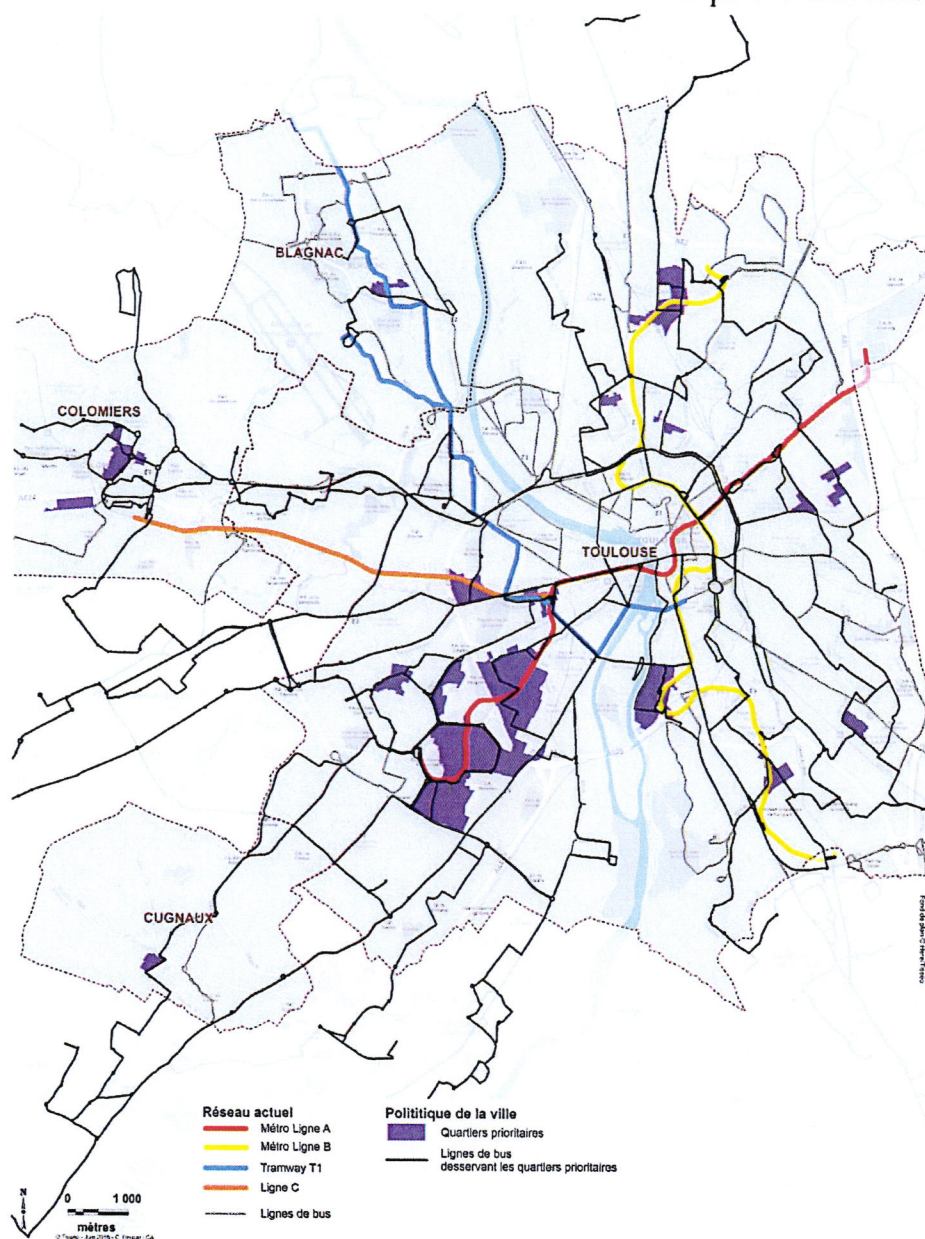
- A Toulouse, les lignes A et B du métro permettent une desserte et accessibilité directe des quartiers Les Izards / la Vache, Empalot, Rangueil, Arènes, « Grand Mirail » (Bagatelle / La Farouette / Papus / Tabar/ Bordelongue et Reynerie / Mirail Université et le tramway T1 irrigue les quartiers des Arènes et de la Cépière Beauregard .
- Le réseau bus complète le réseau métro - tramway : Les Izards sont desservis par la ligne 41, Empalot par les lignes 11, 12, 34, 38, 54 et 52, Rangueil par les lignes 2, 23, 27 et 80, Arènes par les lignes 14, 34, 46, 64, 65 et 67, « Grand Mirail » (Bagatelle / La Farouette / Papus / Tabar/ Bordelongue et Reynerie / Mirail Université par les lignes 8, 11, 12, 14, 49, 50, 58 et 87, le quartier

Bourbaki est desservi par la ligne 15, celui de Nègreneys par les lignes 27 et 41, celui de la Gloire par les lignes 23 et 37, celui de Soupetard par les lignes 19 et 37, celui de Bréguet Lecrivain par les lignes 10, 22, 68 et 80, celui des Pradettes par la ligne 8, 14 et 87 et celui de Cépière Beauregrad par les lignes 46, 64, 65 et 67, ainsi que la ligne ferroviaire Toulouse / Auch avec l'arrêt TOEC qui bénéficie d'un cadencement avec la ligne C.

- A Blagnac, la ligne T1 du tramway donne un accès à la cité des Barradels à Blagnac, par ailleurs accessible par la ligne 25.
- A Colomiers, la ligne 64 donne un accès aux quartiers Val d'Aran, Fenassiers/ Bel Air / Poitou et la ligne 55 permet aux habitants de la cité d'En Jacca de rejoindre le pôle d'échanges de la gare SNCF.
- A Cugnaux, la ligne 57, qui emprunte le TCSP de la Voie du Canal de Saint-Martory, dessert le quartier Vivier-Maçon et offre un rabattement rapide et fiable au pôle d'échanges de Basso-Cambo.



Les 16 quartiers prioritaires de Toulouse Métropole desservis par le réseau actuel



Les attentes de l'institution vis-à-vis du contrat de ville

- Connaître les projets de renouvellement urbain afin d'être en mesure :
 - D'organiser le réseau Tisséo en adéquation avec l'évolution des quartiers.
 - D'accompagner et de favoriser la mobilité des habitants, notamment en direction des zones d'emplois, des équipements d'enseignements, culturels et de loisirs, des services administratifs et sociaux.
- Améliorer l'information par les différents relais existants sur l'offre du réseau Tisséo :
 - En ce qui concerne les lignes de métro, tramway et bus.
 - En ce qui concerne la tarification.
 - En ce qui concerne des solutions alternatives : covoiturage, autopartage, vélo.

Les engagements auquel l'institution souscrit

Au travers du contrat de ville, le SMTC s'engage particulièrement sur les points suivants :

- Optimiser l'offre de transport pour la desserte des quartiers prioritaires et améliorer la qualité de service.
- Prioriser dans les programmes de mise en accessibilité et de sécurisation les arrêts de bus des lignes desservant les quartiers prioritaires.
- Renforcer la présence humaine dans les espaces de transports (agences commerciales plus particulièrement et station de métro) au sein des quartiers prioritaires.
- Concevoir une tarification tenant compte des revenus et simplifier les démarches d'abonnement et d'achat de titre de transport.
- Tenir compte des quartiers prioritaires dans la définition des nouveaux projets de desserte.
- Inscrire des clauses sociales et d'insertion dans les appels d'offres liés aux chantiers d'infrastructures de transport afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui connaissent des difficultés d'accès à l'emploi.
- Accompagner le retour à l'emploi par la mobilisation de l'agence de la Mobilité de Basso-Cambo, dont la mission est d'accompagner ce retour à l'emploi en apportant les conseils en mobilité nécessaires.
- Faciliter le contact entre les demandeurs d'emploi et l'exploitant du réseau Tisséo par le renforcement des partenariats avec le Pôle Emploi et la Mission locale.

Les actions ou mesure que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera

Un projet d'évolution du réseau structurant Tisséo en capacité de répondre aux principaux enjeux du contrat de ville :

- Un objectif de mieux desservir les zones économiques de l'agglomération toulousaine, facilitant leur accessibilité depuis les quartiers prioritaires
- Un objectif de répondre à l'évolution de la demande de déplacement liée à la croissance démographique et économique de l'agglomération.
- Un objectif de fluidifier le fonctionnement urbain de l'agglomération.

La réalisation du réseau structurant 2025/2030 doit répondre à ces enjeux et contribuera au désenclavement des quartiers prioritaires :

- Le futur réseau Linéo renforcera les dessertes de plusieurs quartiers prioritaires.
- Le passage à 52 m de la ligne A du métro améliorera la desserte du Grand Mirail et des Arènes.
- Le projet de troisième ligne de métro désenclavera les quartiers prioritaires de La Vache et Bréguet Lecrivain, ainsi qu'En Jacca sur Colomiers.
- Le projet de Ceinture Sud donnera plus de facilité d'accès aux zones d'emploi de l'Ouest et Sud-Est à partir du Grand Mirail.



Les 16 quartiers prioritaires de Toulouse Métropole
dans le contexte du futur réseau structurant

